



Et maintenant ?

Nouveau président, nouveau gouvernement, nouvelle assemblée et, en ce qui nous concerne directement, nouveaux ministres et nouveau périmètre des ministères. Malheureusement, nous savons déjà ce qu'il risque de se passer dans les mois à venir...



Premier indice

Le programme que Macron a présenté aux électeurs contient des éléments effrayants : une politique très néolibérale sur les aspects économiques et, à l'inverse, une volonté de cadrage très forte sur les questions sociales...

On le sait, la Fonction publique n'est pas dans les bonnes grâces du président : il souhaite la suppression de 120 000 postes de fonctionnaires et une « diversification » des acteurs, en ayant recours à des « expertises extérieures » et à l'embauche de contractuels à tout va !

Son programme prévoit aussi la suppression de la taxe d'habitation, ce qui mettrait furieusement à mal les budgets des collectivités territoriales et aurait des conséquences pour nos collègues de la Fonction publique territoriale et aussi pour les habitantEs (que nous sommes aussi) de villes à petits budgets...

Deuxième indice

Pour ceux et celles qui auraient encore des doutes, le plan de travail gouvernemental annoncé le 6 juin prévoit, entre autres, la fin du CDI, la retraite par points et le « chamboule-tout » de la CSG et des cotisations sociales (en prenant aux retraités pour avantager essentiellement les plus hauts revenus). Et puis, la « rationalisation » des instances représentatives du personnel, ce qui aura certainement des impacts sur les élections professionnelles dans la Fonction publique de décembre 2018 (voir page 2).

Vite, vite, vite...

Et tout ceci par ordonnances pour éviter des échanges fastidieux avec les « élus du peuple » à l'Assemblée nationale... Pourtant, le gouvernement n'a pas grand-chose à craindre d'une assemblée qui est quasi totalement à ses ordres.

Mais soyons tou-TE-s rassuréEs : « il y aura de la concertation ». C'est même plus d'une cinquantaine de réunions qui a été annoncée ! Mais vouloir noyer les organisations syndicales sous un nombre pléthorique de réunions, ça s'appelle de la « réunionite occupationnelle » et c'est rarement productif. Et ce seront principalement des réunions en bilatérale... Ce qui permettra à certains de s'aligner assez vite sur les propositions gouvernementales sans que quiconque en sache quoi que ce soit...

Il ne nous resterait donc plus que la rue pour défendre notre code du travail. Ah ben non... L'état d'urgence prolongé permettra de multiplier les assignations à résidence (et donc de priver, à discrétion, certaines personnes de leur droit de manifester)... Heureusement, le Conseil constitutionnel s'est opposé à l'interdiction du droit de manifester envisagée. Il n'en reste pas moins que cet arsenal permettra à ce nouveau gouvernement d'être encore plus violent dans la répression des mouvements sociaux que ne l'a été le précédent.

Et à Bercy ?

Quant à nos ministères, que faut-il attendre de nos nouveaux dirigeants actuels et à venir ? Le monologue antisocial que nous avons dénoncé précédemment risque fort de se poursuivre et de s'aggraver. Et les conditions de travail des agents de se détériorer encore et encore au fil des suppressions d'emplois et réorganisations qui risquent de s'abattre sur nous... Nous devons résister !

**S'informer, se remobiliser, proposer d'autres solutions.
C'est ce que vous trouverez dans ce numéro.
Maintenant. C'est urgent !**

♦ **Le 27 juin**, Solidaires, FSU, CGT, FO, UNEF prévoient un rassemblement aux Invalides de 12h à 14h pour les attaques à venir contre le code du travail, les retraites, les cotisations sociales.

♦ **7^e semaine de grève des salariés du nettoyage** sur 4 centres des Finances publiques. Leurs revendications : augmentation de salaire et meilleures conditions de travail. Le ministère refuse d'assumer sa responsabilité. Il faut que cela cesse. Il ne doit pas être complice d'un prestataire imposant des conditions de travail indignes à ses salariés.

♦ **Victoire de Sud PTT**. Pour la 3^e fois depuis 2013, la justice annule des sanctions de mise à pied. Par tous les moyens, les dirigeants de la Poste veulent faire taire les militants syndicaux combattifs en les isolant de leurs collègues. L'acharnement anti-syndical doit cesser !

♦ **Le 13 juin**, à l'appel de SUD Rail, 800 cheminotEs ont dénoncé la répression anti-syndicale et soutenu Nathalie, victime de l'acharnement de managers décomplexés. La mobilisation a payé : Nathalie ne sera pas licenciée ! C'est la direction qui enfonce la loi, pas ceux qui défendent les droits des cheminotEs.

Peu de réunions au 2e trimestre : annulation du CTAC (incertitudes électorales obligent) **et boycott du CHSCT-C** (pour non respect des délais de transmission des pièces)...**Tenue d'un GT «sûreté/sécurité»** (à voir dans le CDG n°17) **et d'un GT «mobilité/instance d'affectation»** (voir ci-dessous). **En prévision : un GT «qualité de vie au travail»** (sic) **le 26 juin et les CAP adjoints et secrétaires administratifs** (du 17 au 29 juin) **qui laisseront une majorité d'agents méritants sur le carreau. Bref, beaucoup de raisons pour renforcer la mobilisation !**

Mobilité/instances d'affectation : ça n'avance pas !

La mobilité, pour quoi faire ?

L'administration a présenté son plan de travail 2017 selon des axes assez classiques : amélioration des processus, action sur la rémunération, amélioration de l'accompagnement des agents et service d'aide à la mobilité pour les directions. On n'aurait pas dit mieux !

Aucune remise en cause de la gabegie actuelle : pour DRH2, il s'agit juste « d'améliorer » les choses alors qu'il faut les changer en profondeur. Et, par ailleurs, qui va s'occuper de ce chantier puisqu'il n'est prévu aucun personnel supplémentaire pour faire face à ces nouvelles missions ? Il faudrait aussi lever l'hypocrisie de la prise en charge de la mobilité par la DRH, coincée entre la DGAFP et les BRH, sans aucun pouvoir...

Les statistiques de DRH2 montrent que 55 % des agents n'envisagent pas de mobilité car ils se sentent bien dans leur poste. Tant mieux. Mais alors, pourquoi forcer les agents à s'inscrire dans le mouvement de mobilité ? D'autant que les directions demandent une « expertise immédiate » et que DRH2 ne prévoit aucun cursus de formation pour les agents. DRH2 propose aussi de composer des « viviers » pour permettre aux « métiers en tension » (RH, paye et autres « comptabilités ») d'être rapidement pourvus. Ah oui, parmi les « métiers en tension », il y a la RH... De qui se moque-t-on ?

SUD Centrale Solidaires a souligné que la mobilité des agents les faisait souvent disparaître des listes de proposition au grade ou au corps supérieur. Peut-être un quota « mobilité » pourrait-il être envisagé ?

Enfin, **SUD Centrale Solidaires** a demandé la création d'un poste de « médiateur à la mobilité » placé auprès de la cellule discrimination car beaucoup d'agents interrogés dans l'étude estiment que leur mobilité n'a pas eu lieu parce qu'ils ont été discriminés. À suivre...

Nous aussi on a des élections ... en 2018 !

Ça paraît tellement loin et il se passera tellement de choses d'ici là... Oui. C'est vrai. Et en même temps, l'administration, elle, a décidé d'avancer. D'avancer vite et de ne pas trop écouter ce qu'on a dit les organisations syndicales en matière de vote électronique... En plus de cette question, nous avons de gros doutes sur la sécurité du vote, sur l'abstention, sur l'organisation... Et les deux derniers points (noirs) : le coût et l'impact environnemental qui sont d'autant plus importants qu'ils étaient la justification de l'organisation d'un vote électronique plutôt qu'un vote papier. Le problème c'est qu'on s'achemine vers un coût plus important (on en est déjà à 1,04 million d'euros !) et un impact environnemental aussi consommateur d'énergie que la fabrication de bulletins de vote... À regarder de près !



Instances d'affectation : le bon vouloir de l'administration

L'administration n'annonce « que » 73 agents en instance. Bon, faisons comme si ce chiffre était sincère. Nous n'avons pas obtenu beaucoup de réponses aux questions que nous avons posées sur ces 73 personnes... Difficile sans ces éléments de savoir comment accompagner ces agents et vérifier si ce que DRH2 propose est adapté.

Nous avons dénoncé la sortie des personnels en instance d'affectation de l'annuaire ministériel. Cela revient à nier leur existence et à les éloigner davantage des « dispositifs de réemploi ». Nous avons insisté sur le besoin, criant et parfois vital, d'un soutien psychologique adapté pour ces agents comme pour ceux qui reviennent enfin dans les services.

DRH2 nous a beaucoup vanté les missions proposées aux agents comme éléments de « remobilisation ». Pourquoi pas. Aucun a priori. Nous voulons être sûrs de l'intérêt de la mission pour l'agent et sa carrière. Comment ne pas craindre les « mises au placard » ou les missions « bouche-trou » ? Ces agents ne constitueraient-ils pas le fonds de commerce de l'agence d'intérim du MEF ? Et, finalement, y-a-t-il des agents reclassés après des missions de ce type ?

Cerise sur le gâteau, l'administration veut mettre en place une dégressivité des primes (cette épée de Damoclès est utilisée depuis longtemps par la DRH pour obliger les agents à accepter des missions...). Cela s'apparente à une double peine. Les agents ne sont pas responsables de leur non-emploi, c'est l'administration qui l'est ! Les contraintes devraient peser sur les BRH qui pourraient profiter de ce vivier et embaucher en priorité ces agents. Mais la DRH ne semble pas être en mesure d'imposer quoi que ce soit aux directions... **SUD Centrale Solidaires** reviendra sur le sujet aussi longtemps qu'il le faudra pour qu'il ne reste plus aucun agent en souffrance.

Médecine statutaire, DRH et pratiques managériales : des machines à broyer ?

Une administration de plus en plus inhumaine...

Les personnels de centrale sont considérés comme des « ressources » utiles ou pas. La poursuite d'indicateurs inatteignables soumet les agents à des pressions insupportables.

Parallèlement, le nombre de « gestionnaires » - qui font le travail ! - diminue au profit de hauts cadres pratiquant un management parfois toxique.

Aujourd'hui, cette « inhumanité » émane même de services de la médecine statutaire.

Les droits des agents victimes d'accidents de service ou de trajet sont bafoués par certains experts médicaux (parfois retraités) qui les déclarent « consolidés » avec effet rétroactif et « redevables » de sommes prétendument trop perçues...

... qui s'en prend d'abord aux plus fragiles

L'administration s'en prend notamment aux agents les plus fragilisés par l'absence de poste, la maladie, le harcèlement...

Nous évoquerons ici la situation de trois agents : un ex « en instance d'affectation » ; un auquel on refuse une adaptation de poste ; et un « harcelé » présenté comme « malade ». Mais il y en a tant d'autres...

Premier cas : un ex « en instance d'affectation » retrouve un poste. La direction ne l'accueille pas à bras ouvert, ce qui le pousse à faire une tentative de suicide. Après son hospitalisation, l'agent en question voudrait reprendre son poste et exercer son activité dans de bonnes conditions. Il est soutenu en cela par le médecin de prévention. Mais la DRH voudrait le mettre d'office en congé longue durée.

Second cas : un agent devenu malvoyant. L'administration lui refuse tant le bénéfice d'un congé longue durée que l'adaptation de poste demandée par le médecin expert qui l'a examiné. À quelques mois près, cet agent aurait pu bénéficier d'une mise à la retraite pour carrière longue. Mais la direction lui a intimé l'ordre de reprendre son travail... lequel consiste à conduire un camion pour effectuer des contrôles !

Troisième cas : un agent subissant un management toxique. Pour résoudre le problème, il demande une intermédiation. Mais la direction a préféré couvrir le responsable harceleur et procéder à une « médicalisation » du dossier en engageant une procédure médicale visant un placement d'office de l'agent en congé longue maladie. Heureusement, le comité médical n'a pas cautionné cette dérive managériale.

La médecine statutaire, la DRH et les directions ne doivent plus être des machines à broyer les agents. Pour que nos services retrouvent leur « humanité perdue », leur fonctionnement ainsi que l'articulation entre médecine statutaire et médecine de prévention, ils doivent être revus de toute urgence.



Boycott du CHSCT (comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail) du 18 mai 2017

Les représentants des personnels de Solidaires Finances, FO, UNSA et CGT ont décidé de ne pas siéger.

Ras-le-bol de rappeler à chaque séance les conditions dans lesquelles nous sont transmis les documents préparatoires. Force est de constater, que nous recevons les documents au fil de l'eau jusqu'à l'avant-veille de la séance quand ce n'est pas le lendemain. Ce non-respect des délais par les directions a été dénoncé à maintes reprises et cela est resté sans effet. Le prochain CHSCT a lieu le 22 juin. Nous verrons si nous avons été entendu et si nous pouvons travailler dans de bonnes conditions. En effet, le règlement intérieur de Centrale des ministères prévoit en principe un délai de 15 jours entre l'envoi des documents et la tenue de la réunion. Cette pratique finit par être problématique pour la bonne préparation des CHSCT.

Il est donc demandé au président du CHSCT de prévenir les directions et de les amener à respecter à l'avenir les règles de fonctionnement de cette instance.

Solidaires, un outil syndical au service des luttes sociales



Le 7^e congrès national de l'Union syndicale Solidaires s'est tenu à Saint-Brieuc du 12 au 16 juin 2017. C'était le 7^e congrès de notre jeune Union syndicale antiraciste, féministe, écologiste, internationaliste, anticapitaliste et unitaire.

Dans un contexte marqué par les lourdes menaces gouvernementales contre les droits sociaux et les libertés publiques, alors que l'extrême droite marque des points dans les urnes et diffuse ses idées, ce congrès a été l'occasion pour près de 400 délégués de définir collectivement la façon d'organiser, massivement et unitairement, les ripostes, dans nos

entreprises, nos administrations et dans la rue.

Trois résolutions ont été adoptées : une à dimension internationale ; une autre autour du thème central du travail ; une troisième sur « quel outil syndical ? ».

Le secrétariat de notre union syndicale a été renouvelé (en progressant vers la parité !) et élargi pour répondre aux nécessités de la période.

Les textes adoptés seront bientôt disponibles en brochure. Vous pourrez vous les procurer en vous adressant à la permanence de **SUD Centrale Solidaires**.

Sud Centrale Solidaires aussi prépare son congrès statutaire II aura lieu les 21 et 22 septembre à Paris

Dans un contexte général très mouvant et morose (et l'été risque d'être particulièrement « meurtrier » pour nos droits !), nous analyserons la situation et « ajusterons » nos orientations.

Le syndicat dressera naturellement un bilan de ses activités depuis 2015. Mais ce congrès permettra surtout de fixer la « feuille de route » de notre syndicat pour les années 2018-2020 et, notamment, pour les élections

professionnelles de décembre 2018. Une demi-journée thématique nous permettra aussi de traiter d'un sujet sensible choisi collectivement par le conseil syndical (CS).

Le CS, instance dirigeante du syndicat, a décidé que touTEs les adhérentEs pourront y assister mais que seulEs les adhérentEs à jour de leurs cotisations pourront voter.

Alors, qu'attendez-vous ? Pour participer à notre réflexion collective sur la situation, les droits à défendre et les mobilisations à impulser, n'hésitez plus : adhérez à **SUD Centrale Solidaires** !

Contactez vite la permanence. Nous vous adresserons alors les documents préparatoires au congrès et vous expliquerons comment participer à ce temps fort de la vie démocratique de notre syndicat. À très bientôt...

Je souhaite prendre contact

Nom :
Prénom :
Grade / échelon :
Service / site :
Courriel :

Bulletin d'adhésion

Nom :
Prénom :
Grade / échelon :
Service / site :
Courriel :

Syndicat Sud Centrale Solidaires

Tél. : 01 53 18 79 96 / 8 80 68 / 8 07 06 / 8 73 31 / 8 60 22
syndicat-sud-centrale@syndicats.finances.gouv.fr
Site : www.sudcm.org/



vous écoutez

Durant la période estivale, nous ne tiendrons pas de permanence.

N'hésitez pas à nous contacter et/ou prendre rendez-vous si vous avez un problème à exprimer ou des questions à poser.